

Image not found or type unknown



Constitution SCI familiale

Par **manooouuu**, le **11/06/2014** à **21:12**

Bonsoir

Je souhaite constituer une SCI avec mes deux parents afin d'acheter un appartement que j'occuperai. Je suis actuellement en train de rédiger les statuts mais je bloque sur une question. En effet, l'apport doit-il être égal au capital (c'est à dire la valeur de l'appartement)? Peut-on inscrire un apport juste égal au frais d'enregistrement de la SCI?

Merci d'avance pour la réponse

Cordialement